

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE 25 MARS 2019

Réuni en Mairie le 25 mars 2019 à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MERMIN, Maire, le Conseil Municipal, suivant l'ordre du jour de la réunion a pris les décisions suivantes :

APPROUVÉ les délégations de compétences du 12.02 au 13.03.2019,

VOTÉ le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget Principal,

DECLARÉ que le compte de gestion de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Trésorier Principal, n'appelle aucune observation ni réserve,

ACCEPTÉ d'affecter la somme de **669.440,98€** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » au compte administratif 2018 du Budget Principal,

VOTÉ pour 2019 sans augmentation par rapport à 2018 le taux des 3 taxes directes locales à savoir :

Taxe d'habitation	11,25%
Foncier bâti	10,61%
Foncier non bâti	66,40%
Soit un produit total de	857.355,00 €

VOTÉ et ARRÊTÉ aux sommes suivantes, équilibrées en recettes et en dépenses le budget 2018 à savoir :

Budget Principal de la Commune :

-section de Fonctionnement :	2.029.083,00 €
-section d'Investissement :	5.923.174,00 €

VALIDÉ la convention d'objectifs et de moyens de l'Office de la Culture et de l'Animation établie pour 2018 moyennant le versement d'une participation communale d'un montant de **24.890,00€** soit **190,00€** par adhérent,

DESIGNÉ les 3 représentants titulaires et les 3 suppléants pour siéger au comité syndical du SMH2Eaux à savoir :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre MERMIN	M. Frédéric FAVRAT
M. Sébastien BROISIN	M. Franck NICOLLET
M. Éric BEL	Mme Marie-Laure MEYER

ACCEPTÉ de solliciter auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) une subvention destinée à l'aménagement du restaurant scolaire/salle polyvalente et au changement des projecteurs du stade de foot

APPROUVÉ la convention constitutive d'un groupement de commandes intégré à intervenir avec la CCFG pour la téléphonie et Internet entre les Communes d'Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Glières-Val-de-Borne, Marignier, Vougy, le CCAS de Bonneville, la REFG et la CCFG

VALIDÉ la convention de co-maitrise d'ouvrage à intervenir avec la CCFG et la REFG pour les travaux de création d'un collecteur d'eaux pluviales et de réfection de la voirie de la route des Contamines.

Fait à AYZE, le 29 mars 2019
Le Maire,
Jean-Pierre MERMIN

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AYZE' at the top and 'HAUTE-SAVOIE' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.